



## TENIR LA COMPTABILITE D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL PUBLIC

### Public concerné

Les directeurs et les comptables d'établissements d'accueil et services pour personnes âgées publics.

### Les règles de tenue des comptes des E.H.P.A.D. publics

- Les principes régissant désormais la comptabilité publique.
- L'Instruction M22 : lignes directrices, actualisations, plans comptables.
- Les journaux et livres. Le classement et l'archivage des pièces comptables.

### La gestion comptable des charges d'exploitation courantes

- La comptabilisation des charges courantes : mode d'emploi du plan M22.
- La place à donner à la comptabilité d'engagement.
- La procédure de traitement des factures reçues.
- Les achats ; la question de la comptabilité des stocks.
- Les contrôles à effectuer sur les rémunérations et les charges sociales.

### La gestion des comptes de produits

- La facturation et l'enregistrement des produits courants.
- L'utilisation des différents comptes de la classe 7.

### La gestion comptable des immobilisations

- Le traitement des achats, sessions ou déclassements d'immobilisations.

### Le suivi des comptes de tiers et de la trésorerie

- Les échanges d'information avec le comptable public.
- L'établissement et le suivi d'un plan de trésorerie.

### La comptabilisation des amortissements et provisions

- Le calcul et la comptabilisation des dotations aux amortissements.
- Les différentes provisions, leurs règles de calcul et de comptabilisation.
- Les reprises d'amortissement ou de provision.

### Les écritures nécessaires à la séparation de deux exercices comptable

### Les synthèses comptables

Les synthèses obligatoires :

- L'établissement des différents éléments du compte administratif.
- Le suivi des résultats en cours d'exercices.

\* *L'intégralité du coût de la formation est due pour toute annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le stage.*

### Informations pratiques

#### Durée de la formation :

2 Journées

1<sup>er</sup> jour de 9h00 à 17h30

2<sup>ème</sup> jour de 9h00 à 17h00

#### Tarif déjeuner inclus :

Adhérents à la FNADEPA : 415 €

Non adhérents : 465 €

Le nombre de stagiaires est fixé à 15 par session, la formation sera annulée le 14 juin 2010 s'il y a moins de 10 inscrits à cette date.

**Date : 24 et 25 juin 2010**

#### Lieu :

MAISON DE RETRAITE « NOTRE MAISON »  
39420 AROMAS

#### Directeur :

Monsieur Alain BRETON

**Tél. :** 04.74.50.72.21

#### Intervenant :

Cabinet ASCOR

**Organisateur :** FNADEPA

#### N° de formation :

11 93 05795 93

FNADEPA FORMATION



### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à FNADEPA -175 boulevard Anatole France - 93200 SAINT-DENIS

Tél : 01.49.71.55.30 Fax : 01.48.20.63.74 E-mail : formation@fnadepa.com

*Tenir la comptabilité d'un établissement ou service social ou médico-social public*

*Le 24 et 25 juin 2010 à AROMAS*

*( 1 Bulletin par personne )*

Civilité \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adhérent  Non Adhérent

Etablissement \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

#### Statut de l'établissement :

FPT  FPH  FPE

Association  SA ou SARL

Autre à préciser : \_\_\_\_\_

#### Règlement :

Je règle par chèque ci-joint

Je règle par mandat administratif

Organisme collecteur des fonds formation : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature et cachet de l'établissement**